

Cette publication n'est pas publiée

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB, KABVS 27.06.2025

Visible par le public jusqu'au: 27.06.2026

Numéro de publication: SB01-0000004220

Entité de publication

Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Jean-Pascal Rossini

Débiteur(s):

Jean-Pascal Rossini
Rue centrale 72
1983 Evolène

Objet(s) à vendre aux enchères:

Commune de Nendaz :

Parcelle No 74 1/2 Ouest, folio RP, Aproz, MC 19887, surface totale 1338 m2, soit place 500 m2, jardin 743 m2, maison 95 m2.

Estimation officielle : Fr. 805'000.00

Vente aux enchères

Le 18.09.2025 à 11:00 heure, Relais du Valais, Rte de l'Abbaye 35, 1963 Vétroz

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 16.07.2025

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 04.09.2025

Point de contact:

Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey
Rue de la Piscine 10
1950 Sion

Remarques:

Vente requise par les créanciers saisissants.

Montant à payer à l'enchère : Fr. 80'000.00

Les enchérisseurs devront se munir d'une carte d'identité et pour les sociétés d'un extrait récent du registre du commerce.

Les chèques bancaires (chèques émis par une banque, les autres chèques ne sont pas admis) ou encore les garanties bancaires irrévocables et illimitées sont admis.

La présente publication ainsi que le rapport d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres.